

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 MARS 2025

P.V. n° 138
Dossier n° 7

Objet : Cession à titre gratuit de matériels informatiques réformés à l'association sportive Canoë-Kayak du Val de Loing à Beaumont du Gâtinais

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3212-2 et L3212-3,

VU la délibération n° 54 dossier 3.3-2.11 en date du 25 juin 2007 autorisant la cession à titre gracieux de matériels informatiques au seul profit des établissements scolaires et des associations, implantés sur le département de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la cession à titre gratuit de matériels informatiques réformés,

Considérant la demande formulée, par courrier en date du 15 décembre 2024, par Monsieur G. LAGIER, Président de l'association sportive Canoë-Kayak du Val-de-Loing,

Considérant l'absence d'utilité de ces équipements par le SDIS 77 et la nécessité de développer la réutilisation du matériel à des fins de développement durable,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la cession, à titre gracieux, de 2 PC portables, à l'association sportive Canoë-Kayak du Val-de-Loing à Beaumont-du-Gâtinais.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU